

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 15

Votants 18

**N° D034_FINANCES : Budget Principal_
Affectation du résultat**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (0) :

Excusés (3) : CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe
PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,
VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

Votants (18)

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal,

Constatant un excédent de fonctionnement cumulé de 2 978 056.11 €

Constatant un déficit d'investissement cumulé de 447 677.39 €

Considérant l'absence de restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de :
 - o Réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 530 378.72 € du budget principal 2024 au chapitre R002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget principal 2025
 - o D'affecter en recettes d'investissement à l'article 1068, le montant de 447 677.39 €
 - o De reporter au chapitre D001 du budget principal 2025, le solde d'exécution négatif 2024 de la section d'investissement de 447 677.39 €.
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les opérations administratives afférente à cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250402-D034_2025-DE